



CONTRAT ANNUEL A FLOT

PASSEPORT MORBIHAN 2026



PORT DE VANNES



AVANTAGES À FLOT

- 12 mois à flot sur ponton
 - Possibilité d'hivernage à flot* dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan
- En fonction des places disponibles entre le 23/11 et le 31/03 à condition de rester sur le même type d'amarrage que dans son port d'attache (ponton/C-M).

Carte Plaisance Morbihan Premium

Demandez votre carte en Capitainerie



Profitez des avantages contractuels et des bonus liés à vos escales ! Utilisez l'application "Plaisance Morbihan"



AVANTAGES À TERRE

Gratuité de 4 semaines consécutives sur terre-plein*

Dans les ports équipés de la Compagnie sous réserve de disponibilité. Bers et manutentions payants. Préavis de 1 mois.

Terre-plein été gratuit*

Entre le 1er juin et le 30 septembre pour un séjour à terre de 3 semaines consécutives minimum dans un port équipé de la Compagnie. Gratuité des manutentions (mise à terre et mise à l'eau) et bers. Préavis de 2 mois.

10 % sur les manutentions

Extrait des tarifs en euros TTC - Catégories supérieures à V voir tarifs disponibles en capitainerie.

Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V
Longueur	maxi	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49	10,99	11,49	11,99	12,99	13,99	14,99	15,99	16,99	17,99	18,99	19,99	20,99
Largeur	maxi	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,30	4,60	4,75	4,90	5,05	5,20	5,35	5,50	5,65
PASSEPORT MORBIHAN PONTON		1328	1510	1691	1873	2055	2237	2419	2600	2781	2963	3150	3341	3533	3864	4263	4791	4963	5626	5807	6963	7156	7355



AVANTAGES CROISIÈRE



Réseau Passeport Escales

Sous condition d'avis de croisière avant 12h, **les 2 premières nuitées offertes à chaque escale** :

- Nombre total de nuitées illimité dans les ports de la Compagnie des ports du Morbihan sauf Houat et Hoedic 1 nuit / an hors juillet et août
- Nombre total de nuitées limité à 4 nuits / an / port dans les ports partenaires du réseau Passeport Escales (cf carte au verso).

Bonus Escales

Entre le 1er mai et le 30 septembre, si 8 nuitées d'absence consécutives déclarées = 2 nuitées bonus, si 15 nuitées d'absence déclarées consécutives = 6 nuitées bonus (Utilisation d'une nuitée bonus par port d'escale)

Bonus Mantutention

Si 20 nuits de croisière déclarées et constatées entre le 1er juin et le 30 septembre : gratuité d'une manutention ou A/R 24h sur terre-plein ou remise de 50% sur sur A/R terre-plein 48h ou 7 jours (Avantage valable jusqu'au 1er juin de l'année suivante).



AVANTAGES DIVERS

Facilités de règlement

Paiement échelonné sur 10 prélèvements du 15/01 au 15/10 ou Escompte de 1,5% pour règlement comptant avant le 31/01.

Suspension printemps - été

Entre le 1er juin et le 30 septembre : Remise de 2 % par semaine d'absence du port (suspension des autres avantages du contrat). Préavis de 1 mois.

Suspension annuelle

Possibilité de suspendre son contrat pour une durée entre 1 et 3 ans maximum. La durée de suspension doit être au moins égale à la durée du contrat en cours. Préavis de 2 mois.

AVANTAGES ET CONDITIONS

Conditions particulières en capitainerie

*En fonction des places disponibles



Avec votre contrat "Passeport Morbihan", sous réserve de déclaration d'avis de croisière avant 12h, vous bénéficiez des 2 premières nuitées d'escale offertes dans les ports du réseau Passeport Escales*

Comment déclarer vos croisières :



Sur l'application « Plaisance Morbihan »



Sur le site Interne de votre port d'attache rubrique « ma capitainerie numérique »



Par téléphone
02 85 52 04 54



* : Conditions générales de cet avantage disponibles en capitainerie



ILLIMITÉES DANS LES PORTS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

- **LARMOR PLAGE KERNÉVEL**
- **LORIENT CENTRE**
- **PORT LOUIS**
- **HENNEBONT**
- **GUIDEL**
- **GÂVRE**
- **LOCMIQUÉLIC**
- **ETEL**
- **QUIBERON PORT HALIGUEN**
- **LA TRINITÉ SUR MER**
- **AURAY SAINT GOUSTAN**
- **ARRADON**
- **BADEN PORT BLANC - ÎLE AUX MOINES**
- **VANNES**
- **ARZON PORT DU CROUESTY**
- **ARZON PROT NAVALO**
- **SARZEAU SAINT JACQUES**
- **DAMGAN PÉNERF**
- **ARZAL CAMOËL**
- **FOLLEUX**
- **ROCHE BERNARD**
- **REDON**

* Sauf pour les îles HOUAT et HOEDIC : 1 nuitée / an / île hors juillet et août

4 nuitées par port par an pour les autres ports du réseau :

GRANDE BRETAGNE

- JERSEY ST HELIER
- GUERNSEY ST PETER
- TORQUAY MARINA
- BRIXHAM MARINA
- PLYMOUTH QUEEN ANNE'S BATTERY
- HAMBLE MERCURY YACHT HARBOUR
- PORT HAMBLE MARINA
- HAMBLE POINT MARINA
- HAMWORTHY COBB'S QUAY MAINA
- HYTHE MARINA VILLAGE
- SOUTHAMPTON OCEAN VILLAGE MARINA
- SOUTHAMPTON SHAMROCK QUAY
- SOUTHAMPTON SAXON WHARF
- HAYLING ISLAND NORTHNEY MARINA
- HAYLING ISLAND SPARKES MARINA
- BRAY MARINA
- WINDSOR MARINA
- CHERTSEY PENTON HOOK MARINA
- CHATHAM MARITIME MARINA
- IPSWICH WOOLVERSTONE MARINA

MANCHE ET MER DU NORD

BELGIQUE

- KYCN NIEUWPOORT
- ROYAL BELGIAN SAILING CLUB

HAUTS DE FRANCE

- DUNKERQUE MARINA
- DUNKERQUE YC MER DU NORD
- GRAVELINES
- PORT DE CALAIS
- BOULOGNE MARINA
- ÉTAPLES SUR MER

SEINE MARITIME

- LE HAVRE
- ROUEN

MANCHE

- PORT DE CARENTAN
- ST VAAST LA HOUGUE
- CHERBOURG PORT CHANTEREYNE
- PORT DIÉLETTE
- BARNEVILLE CARTERET
- PORT BAIL SUR MER
- GRANVILLE PORT DE HÉREL

BRETAGNE

- ILE ET VILAINE
- ST MALO PORT DES SABLONS
- ST MALO PORT VAUBAN

CÔTES D'ARMOR

- PLOUËR SUR RANCE
- PORT DE SAINT CAST
- PLÉNEUF VAL ANDRÉ DAHOUËT
- SAINT BRIEUX PORT DU LÉGUÉ
- SAINT QUAY PORT D'ARMOR
- LEZARDRIEUX
- BINIC
- PAIMPOL
- PONTRIEUX
- TRÉGUIER
- PERROS GUIREC LE LINKIN
- PERROS GUIREC PLOUMANAC'H
- TRÉBEURDEN

FINISTERE

- MORLAIX
- ROSCOFF
- L'ABER WRAC'H
- BREST LE CHÂTEAU
- BREST MOULIN BLANC
- CAMARET SUR MER
- CROZON MORGAT
- DOUARNENEZ PORT RHU ET TRÉBOUL
- AUDIERNE
- PORT LESCONIL
- LOCTUDY
- COMBRIT SAINTE MARINE
- PORT LA FORêt
- CONCARNEAU
- NÉVEZ PORT MANEC'H ET KERDRUC
- MOËLAN SUR MER BÉLON
- CLOHARS CARNOËL DOËLAN
- LE POULDU LAÏTA
- LE POULDU LAÏTA (SIVU)

MORBIHAN

- GROIX PORT TUDY
- BELLE ÎLE LE PALAIS
- BELLE ÎLE SAUZON
- LOCMARIAQUER
- ARZON MOUILAGE

CÔTE ATLANTIQUE

LOIRE ATLANTIQUE

- PIRIAC SUR MER
 - LA TURBALLE
 - LE CROISIC
 - LA BAULE LE POULIGUEN
 - PORNICHET
 - NANTES MÉTROPOLE
 - COUERON
 - ERDRE
 - MÉTROPOLE BÉLÉM
 - TRENTEMOULT
 - LES PORTES DE L'ATLANTIQUE
 - PORNIC LA NOËVEILLARD
- VENDEE
- ÎLE D'YEU PORT JOINVILLE
 - ST GILLES CROIX DE VIE PORT LA VIE
 - LES SABLES D'OLONNE PORT OLONA
 - LES SABLES D'OLONNE QUAI GARNIER
 - TALMONT ST HILAIRE BOURGENAY
- CHARENTE MARITIME
- LA ROCHELLE LES MINIMES
 - LA ROCHELLE LE VIEUX PORT
 - MARANS
 - ÎLE DE RÉ SAINT MARTIN
 - ÎLE DE RÉ LA FLOTTE
 - OLÉRON LE CHATEAU D'OLÉRON
 - OLÉRON LE DOUHET ET BOYARDVILLE
 - OLÉRON SAINT DENIS
 - ROCHEFORT
 - ROYAN ET BONNE ANSE
 - MORTAGNE SUR GIRONDE
- GIRODNE
- VERDON SUR MER PORT MÉDOC
- LANDES
- CAPBRETON
- PYRENEES ATLANTIQUES
- ANGLET PORT DU BRISE LAMES
 - PORT D'HENDAYE

ESPAGNE

PAYS BASQUE

- HONDARRIBIA
- ORIO
- GETARIA
- MUTRIKU
- BERMEO
- BILBAO RC MARTIMO DEL ABRA
- SAINT SEBASTIEN DONOSTIA
- ZUMAIA

ASTURIAS

- GIJON MARINA YATES
- PUERTO DEPORTIVO DE GIJON

GALICE

- RCN DE RIBADEO
- MARINA VIVIERO
- RCN LA CORUNA M. REAL
- CN RIA DE ARES
- CN DE SADA
- SADA MARINA
- LA COROGNE MARINA CORUNA
- CN DE CAMARIÑAS
- MARINA MUJIA
- A POBRA DO CARAMINAL
- MARINA MUROS
- RCN DE PORTOSIN
- VILANOVA DE AROUSA
- CN DE PORTONOVIGO
- MARINA COMBARRO

PORTUGAL

- PÓVOA DE VARZIM
- PORTO ATLÂNTICO